

RD CONGO : RÉPONDRE AU DÉFI DE L'ALIMENTATION PAR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE

L'expérience du Haut-Katanga industriel (1943-1958)

*La faim ne favorise pas la réflexion,
la philosophie et les arts. Il eût été vain d'espérer une amélioration
quelconque du sort des sociétés humaines sans un certain
dégagement des nécessités alimentaires élémentaires¹.
La richesse d'une nation dépend non du nombre de ses habitants,
mais de la quantité de nourriture dont ils disposent².*

Introduction

Venant TEKILA
Kapamba-Zay,
Licencié en
Histoire, Diplômé
en Développement,
Attaché de
recherche au Centre
de Recherches en
Sciences Humaines
(CRESH). Assistant
à la Rédaction de
Congo-Afrique.
vetekila15@
gmail.com

Un rapport publié conjointement par l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM), le 14 août 2017, sur la RD Congo, révèle que près de 7,7 millions de personnes y sont confrontées à la faim et que leur situation requiert une aide alimentaire et humanitaire d'urgence³. Par ailleurs, la malnutrition chronique affecte 43% des enfants âgés de moins de 5 ans, soit plus de 7 millions d'enfants. En somme, la situation alimentaire en RD Congo est précaire et le pays est classé parmi les quatre pays du monde où la situation alimentaire est jugée « extrêmement alarmante »⁴. Un diagnostic pathétique, qui ne peut laisser personne indifférent !

Abordant cette problématique dans le cadre plus large de l'agriculture, dans son étude intitulée *Agriculture, premier impératif du développement*, (Paris, Éditions Universitaires, 1969), Désiré Gaigneaux souligne avec pertinence le rôle stratégique joué par l'agriculture dans l'équilibre et le développement des sociétés humaines en tous lieux et en tout temps. En l'occurrence, il montre comment les grandes civilisations anciennes ont été rendues possibles grâce à l'apparition d'un surplus agricole important, libérant une partie de la population pour d'autres tâches. L'économie médiévale était aussi soutenue par une production

1 Désiré GAIGNEAUX, *Agriculture, premier impératif du développement (Étude pour le Tiers Monde)*, Paris, Éditions Universitaires, 1969, p. 65.

2 Propos d'un empereur chinois rapporté par Sun-Yat-Sen, cité par Désiré Gaigneaux, *op. cit.*, p. 24.

3 <https://www.fao.org>, consulté le 28 mars 2018.

4 <https://www.lecongolais.cd>, consulté le 28 mars 2018.

agricole établie sur le servage. Plus près de nous, l'agriculture fut le facteur déterminant de l'amorce du développement des pays riches car les progrès de l'agriculture y ont précédé l'implantation industrielle. En outre, l'auteur explique que les résultats obtenus par les agriculteurs des vallées du Nil et de la Mésopotamie notamment, postulent une capacité de direction et de travail. Ils sont l'expression d'un pouvoir organisateur capable de penser, de réaliser et de maintenir par une réglementation stricte, une œuvre aussi gigantesque que vitale pour le pays, à savoir la construction des digues et la gestion des cultures et des récoltes⁵.

En RD Congo, l'agriculture a été maintes fois proclamée « priorité des priorités » par les gouvernements successifs et à raison, puisque le pays en a véritablement la vocation et les atouts :

Avec son potentiel agronomique exceptionnel et une superficie de terres agricoles inégalée en Afrique, la RD Congo est à même de nourrir 2 milliards de personnes. En effet, la RD Congo dispose de plus de 80 millions d'hectares de terres arables dont moins de 10% sont actuellement exploités. La diversité des climats, appuyée par un important réseau hydrographique permet de pratiquer une gamme variée des spéculations agricoles. (...) Le potentiel halieutique se trouvant dans les parties congolaises de l'océan atlantique, le fleuve Congo et l'ensemble des lacs est estimé à 707.000 tonnes de poisson par an⁶.

Par ailleurs,

On estime à plus de 45% la couverture forestière du pays. En matière d'élevage, on dénombre un peu plus d'un million de têtes de gros bétail, alors que les étendues d'herbages et de savanes sont assez vastes pour 40 millions de bovins⁷.

Dans la pratique, cependant, la réalité n'a jamais été à la hauteur des atouts ci-haut énumérés car malgré le flot d'hommages qui lui sont rendus dans les discours officiels, l'agriculture n'a été que très peu considérée (la part de l'agriculture dans le budget de l'État congolais aurait été en moyenne de 1,6% dans la période comprise entre 2002 et 2007) et son importance a encore besoin d'être soulignée comme voie royale pour mettre fin à l'insécurité alimentaire qui asservit la majorité des Congolais et les mène subrepticement au dépérissement. Dans ces conditions, comment ne pas pointer du doigt l'irresponsabilité coupable des gouvernants dont la contradiction entre le discours et la réalité chiffrée de l'engagement en faveur de l'agriculture est flagrante ?

D'année en année, le déséquilibre entre la croissance démographique et les disponibilités en produits alimentaires devient de plus en plus criant⁸.

5 Désiré GAGNEAUX, *Agriculture, premier impératif du développement (Étude pour le Tiers Monde)*, Paris, Éditions Universitaires, 1969, pp. 26-28.

6 <https://www.investindrc.cd/fr/secteurs/agriculture>, consulté le 29 mars 2018.

7 <https://www.congoforum.be>, consulté le 29 mars 2018.

8 En guise d'illustration, la FAO renseigne que la production annuelle du poisson destiné à la consommation humaine en RD Congo était de 240.000 T. en 2007 tandis que 102.893 T. étaient importées de l'extérieur. Cfr. <https://www.fao.org/fishery/facp/COD/fr> consulté le 23 mars 2018.

Les populations de la RD Congo ne pourraient-elles vraiment pas se nourrir décemment en s'assurant une alimentation saine et suffisante ? Le fabuleux trésor qu'offrent sa faune et sa flore ne devrait-il servir qu'à cultiver des fantasmes d'une richesse virtuelle qui demeure inaccessible ? « Dans le lac Tanganika, les poissons meurent de vieillesse », entend-on dire ! Cependant à Kinshasa, le chinchard et les « cuisses » on ne sait trop de quoi, peuplent les assiettes de la plupart de nos concitoyens. Manifestement, le pays est malade de la *sous-exploitation* de ses ressources alimentaires, elle-même due à l'absence notoire d'un *leadership* visionnaire, volontariste, efficace et proactif, accordant le primat à l'intérêt général aux dépens de l'intérêt oligarchique. Les stratégies économiques préconisées depuis des décennies par l'État (cadre approprié de l'accomplissement de l'intérêt général et du bien commun), ne sont guère en connexion avec cet idéal. L'incapacité à orienter les investissements vers la production des biens destinés à satisfaire d'abord les besoins intérieurs est inexplicable, voire criminelle, plus d'un demi-siècle après la décolonisation.

L'histoire est riche en leçons utiles, même en matière économique. Nous nous sommes intéressés au cas particulier du Haut-Katanga industriel qui, dans le contexte colonial de l'extraction minière, s'était trouvé confronté à des flux importants de la masse ouvrière à nourrir en vue d'assurer une plus grande productivité aux entreprises. Pour ce faire, le pouvoir colonial, en intelligence avec les industriels, avait levé l'option de développer la pêche pour assurer une alimentation riche en protéines aux ouvriers en particulier et à toute la population de la province en général.

En effet, la pêche était appelée à concourir à l'amélioration de l'équilibre alimentaire et à la santé de la population. Elle était perçue comme un des moyens les plus efficaces d'endiguer le déficit en protéines animales étant donné que les progrès dans le développement du cheptel paraissaient insuffisants pour couvrir les besoins en ce domaine⁹. Le service agricole en général poursuivait un objectif similaire centré sur la satisfaction des besoins alimentaires des populations et l'amélioration du ravitaillement des centres industriels et commerciaux¹⁰.

Aussi, à partir de 1943, les autorités de la province se sont-elles particulièrement penchées sur la pêche et les questions y afférentes.

En effet, comme cette année annonçait une période difficile en matière de ravitaillement en viande de boucherie, on a songé à exploiter au maximum les ressources offertes par les pêcheries¹¹. Mais pour permettre à la pêche d'atteindre les résultats escomptés et de jouer pleinement le rôle qu'on attendait d'elle, un effort d'organisation et de structuration était nécessaire. Le dispositif mis en place à cet effet reposait sur *quatre piliers*

9 MINISTÈRE DES COLONIES, *Plan décennal pour le développement économique et social du Congo Belge*, 1949, p. 433.

10 MINISTÈRE DES COLONIES, *La situation économique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi en 1952*, (1953), p. 27.

11 Conseil de Province du Katanga, 1945, p. 108.

différents et cependant complémentaires, à savoir : l'administration de la pêche et les organes de pêche (I) ; les infrastructures et le matériel de pêche (II) ; la production et les modes de conservation du poisson (III) ; la commercialisation du poisson (IV). Nous nous efforcerons de les décrypter un à un pour en souligner l'importance, la cohérence et l'efficacité par rapport à l'objectif ultime poursuivi, celui de préserver la population de l'insécurité alimentaire.

1. Administration de la pêche et organes de pêche

Au niveau des services centraux du gouvernement colonial, la pêche formait, avec la chasse, la Deuxième Section (Eaux et Forêts) de la V^e Direction générale¹². La protection et l'exploitation de la faune, la pisciculture, les parcs nationaux et le tourisme cynégétique, constituaient le paquet des attributions dévolues à la Section. Sa structure était souple : elle comportait le Bureau de la Section du gouvernement général à Léopoldville (Kinshasa) et la Mission Piscicole du Katanga¹³. Ici, un Conseiller piscicole placé sous le contrôle du Directeur provincial de l'agriculture, supervisait toutes les activités dans le domaine des pêcheries et de la pisciculture. Il disposait d'un personnel auxiliaire comprenant des agents et moniteurs de pêche.

Quant aux organes de pêche, nous en avons dénombré cinq, notamment : le Service piscicole ; la Station de recherche piscicole ; le « Fonds poisson » ; l'École professionnelle de pêche ; et les Caisses d'aide aux pêcheurs. Nous les présentons succinctement.

Le Service Piscicole

Créée en 1946, la *Mission Piscicole du Katanga* était chargée de mener des études préliminaires des eaux en vue de déterminer les possibilités de développement de la pêche dans la province. Trois ans plus tard, cette Mission fut remplacée par le *Service Piscicole* dont les principales attributions étaient ainsi définies¹⁴ :

- Veiller à l'application des textes législatifs régissant la pêche et ses méthodes ;
- Surveiller le commerce du poisson (préparation et traitement du poisson dans les conditions d'hygiène et de bonne économie ; livraison des licences de pêche ; établissement des statistiques ; perception des taxes) ;
- Assurer la formation des moniteurs de pêche ;
- Effectuer l'étude des lacs pour en déceler les possibilités de production ;
- Mener des recherches et des études sur la faune ichtyologique.

12 C'est en 1910 que le service de l'agriculture sera érigé en une direction générale autonome. Voir *Bulletin Officiel*, 1910, p. 116.

13 MINISTÈRE DES COLONIES, *L'agriculture au Congo Belge et au Ruanda-Urundi de 1948 à 1952*, (1954), pp. 185-186.

14 *Conseil de province du Katanga*, (1953), p. 150.

Les agents et moniteurs de pêche placés sous l'autorité du Conseiller Piscicole, étaient de véritables animateurs ruraux parcourant les zones de pêche, soit pour y propager l'emploi des procédés (traditionnels) améliorés de conservation du poisson en y construisant des modèles-types de séchoir ou de fumoir indigène ; soit pour faire tester par les pêcheurs le nouveau matériel proposé et recueillir leurs réactions et avis quant à ce ; soit enfin pour vulgariser la réglementation de pêche en vigueur.

La Station de recherche piscicole

Dans le cadre de recherches et d'études piscicoles, il fut installé en 1949 à Elisabethville (Lubumbashi), une station de recherches piscicoles qui centralisait et dirigeait tous les travaux d'études effectuées dans ce domaine dans la Colonie. Pour le Katanga, en particulier, les études concernaient les eaux du Lwapula-Moëro.

Le « Fonds poisson »

Constitué en 1952 dans la province, il était alimenté par des recettes perçues en application d'une taxe locale sur le poisson pêché ou acheté en vue de la vente. F. Matagne, Ingénieur-agronome attaché au Service piscicole du Congo Belge, mentionne que ce Fonds, géré par le gouvernement général, récoltait annuellement 2 à 4 millions de Francs¹⁵. Des crédits étaient délégués par l'entremise du Gouverneur provincial lorsque la demande était conforme aux objectifs assignés au Fonds, à savoir :

- Étudier scientifiquement le problème du poisson ;
- Mener la propagande en vue de l'extension de la pêche ;
- Assurer une bonne conservation du poisson ;
- Étendre la pisciculture en milieu indigène ;
- Améliorer les conditions de vie des travailleurs ;
- Assurer le développement économique des lieux de pêche et des régions avoisinantes.

Concrètement sur le terrain, le Fonds intervenait sous forme d'avances récupérables principalement dans les domaines ci-après : érection d'usines à glace ; création ou amélioration de routes donnant accès aux marchés de poisson ; achat de matériel ; propagande de pêche ; création et équipement des dispensaires ; aménagement des points d'eau dans les milieux des pêcheurs.

L'École professionnelle de pêche

Fondée en 1953 dans le cadre des écoles professionnelles agricoles, elle était installée à Kilwa, dans le bief du Lwapula-Moëro. Elle avait pour tâche de préparer en deux années d'études, des instructeurs et des moniteurs de pêche qualifiés. Elle s'occupait également de la fabrication

15 F. MATAGNE, *La pêche au Katanga*, Extrait des Comptes rendus des travaux du Congrès scientifique tenu à Elisabethville du 13 au 19 août 1950.

des barques et de l'expérimentation du matériel de pêche qu'on mettait ensuite à la disposition des pêcheurs. Une brigade d'étude des eaux fut rattachée à l'École.

Les Caisses d'aide aux pêcheurs

Le capital de Caisses d'aide aux pêcheurs était constitué par le reliquat des recettes annuelles des taxes sur le permis de pêche. Normalement ces recettes servaient à faire face à l'entretien des moniteurs de pêche et du matériel de propagande. Les Caisses d'aide aux pêcheurs, elles, étaient destinées à l'achat des barques de pêche, de filets, de moteurs hors-bord, de matériel pour préparer le poisson. Elles consentaient des avances de 50% aux pêcheurs, remboursables par mensualités¹⁶.

Ceci étant dit, nous ne pouvons clore cet aperçu sur l'administration de la pêche et les organes de pêche sans évoquer sommairement la *législation de la pêche*.

En effet, les Services gouvernementaux avaient à cœur d'instaurer une exploitation rationnelle et méthodique du « capital poisson » en l'encadrant par une réglementation stricte. D'où la prise de décrets, ordonnances et autres arrêtés destinés à réguler cette activité, notamment le décret du 21 avril 1937 sur la pêche et la chasse ainsi que l'ordonnance du 18 octobre 1958 qui précisait les modes de pêche interdits.

Parmi les matières réglementées¹⁷, citons :

- La délimitation des « zones » de pêche industrielle et non-industrielle ;
- La détermination de périodes de fermeture de la pêche en vue de favoriser la période de frai du poisson ;
- L'imposition des mailles de filet appropriées dans certains biefs ;
- L'interdiction de certains engins ou modes de pêche destructeurs de poisson ;
- L'interdiction d'introduction des espèces étrangères à la faune du Katanga.

2. Infrastructures et matériel de pêche

• Pour l'exploitation

Parmi les engins de pêche les plus usités, nous pourrions citer les embarcations (métalliques ou en bois), les filets, les hameçons, le nylon, le liège et le plomb. Les services administratifs commandaient ce matériel avec des crédits « Fonds Poisson » à des firmes spécialisées, principalement Belport de Benguela, Desatex de Gand, Jablo Plastics d'Angleterre et Bayer d'Allemagne. Certaines maisons commerciales établies à Elisabethville dont Interfina, Benatar, Nogueira, Silva, Alhadeff et Sigbaldi importaient, elles

¹⁶ Conseil de province du Katanga, (1953), p. 166.

¹⁷ F. MATAGNE, *op. cit.*

aussi, du matériel de pêche¹⁸. Dans tous les cas, l'on procédait d'abord par des commandes d'échantillons qui étaient expérimentés dans les différentes zones de pêche ou à l'École professionnelle de pêche de Kilwa. Ce n'est qu'après avis favorable des pêcheurs sur le fonctionnement des engins proposés que des commandes fermes pouvaient être passées.

• *Pour le transport*

Afin de permettre une exploitation rationnelle des pêcheries, quelques ports furent construits dans les différents biefs. C'est dans ces ports que s'effectuait le transbordement du poisson des bateaux en camions pour son acheminement vers les centres de consommation.

Au *Lwapula-Moëro* ont été érigés les ports de Kasenga, Kilwa et Pweto¹⁹.

Au *Tanganika* : le 2^e Plan décennal avait retenu l'aménagement dans ce bief de trois ports de pêche. Celui de Moba fut achevé en 1954 tandis que Katibilili fut mis en exploitation assez tard, plus précisément à partir du 12 mars 1960. Le projet d'installation d'un port de pêche à Albertville (Kalemie) fut abandonné pour éviter l'encombrement, étant donné que ce lieu servait déjà comme un port commercial de transit²⁰.

Au *Lwalaba* : des chenaux reliant les lacs au fleuve furent creusés pour renforcer quelques chenaux d'intérêt local creusés par les Congolais.

Parallèlement à tous ces ports, certaines routes de liaison avec les centres de consommation de poisson furent aménagées : les tronçons Kasenga-Elisabethville ; Katibili-Albertville ; Albertville-Elisabethville ; Kikondja-Kalombo.

• *Pour la conservation*

Le Service piscicole entreprit d'améliorer les techniques et procédés traditionnels de conservation : salaison, séchage et fumage du poisson. Mais l'action coloniale se concrétisa davantage par l'introduction d'un procédé révolutionnaire vis-à-vis des méthodes traditionnelles de conservation : la conservation par réfrigération. Les autorités administratives en effet installèrent un frigorifère de 300 tonnes (T) à Elisabethville en 1950²¹. Un autre de 7 T. dont les travaux commencèrent en 1953 à Kilwa ne semble pas avoir été mis en exploitation avant 1960²². Ces deux frigos furent construits avec des crédits « Fonds Poisson » sus évoqués.

Signalons, pour être complet, que parallèlement à l'intervention de l'administration, les sociétés privées étaient fortement impliquées dans la promotion de l'industrie du froid au Katanga. En effet, dès 1943, l'Union minière du Haut-Katanga (U.M.H.K., la Gécamines aujourd'hui) installa à son camp d'Elisabethville des chambres froides d'une capacité de 80 T., une

18 Dossier Z. 721.053.08 Matériel de pêche/Fonds d'archives de l'Agriculture à Lubumbashi.

19 *Conseil de province du Katanga*, (1954), p. 5.

20 Dossier Z.721.000.06.08 Ports de pêche/Fonds d'archives de l'Agriculture à Lubumbashi.

21 Dossier Z.721.7.02. Frigo Elisabethville/Fonds d'archives de l'Agriculture à Lubumbashi.

22 Dossier Z.721.7.03. Frigo Kilwa/Fonds d'archives de l'Agriculture à Lubumbashi.

fabrique de glace ainsi qu'un frigo pour permettre une distribution régulière vers ses camps des travailleurs. Deux ans après, Weiland construisit un frigo de 90 T. à Elisabethville et un autre à Kilwa en 1951. Pour ce dernier, il reçut des fonds de la Société des crédits au colonat. Les sociétés Granat et Elakat avaient également leurs chambres froides à Elisabethville et Jadotville (Likasi). Enfin, la Géomines et la B.C.K. avaient construit deux frigos respectivement à Malemba-N'kulu et à Bukama dans le bief du Lwalaba. Ensemble, elles stockaient 60 à 90 tonnes par mois.

3. Production et modes de conservation du poisson

Présentons d'abord succinctement les *divers biefs poissonneux de la province du Katanga* étant donné que très souvent, les modes de pêche et de traitement du poisson étaient fonction des conditions géographiques et hydrographiques particulières des régions concernées.

Le Lwalaba : cette zone de pêche s'étendait du territoire de Mwanza à celui de Bukama. La pêche s'exerçait surtout dans les lacs de type résiduel et peu profonds : Upemba, Lukuga et Kisale, etc. Ils étaient reliés au fleuve Lwalaba et à la basse Lufira par de nombreux chenaux souvent impraticables en périodes de basses eaux. La pêche dans cette zone était exclusivement réservée aux autochtones. En 1950, on a estimé à 5.000 le nombre de pêcheurs congolais dans ce bief²³.

Le Lwapula-Moëro : la pêche y était généralement exercée par des Congolais le long du lac Moëro et de la rivière Lwapula, de Kasenga à Pweto. Quelques Européens pêchaient eux-mêmes avec des équipes congolaises. En 1955, on y a recensé 38 pêcheurs européens contre 1952 pêcheurs congolais²⁴. Dans cet axe du Lwapula-Moëro, la pêche et la navigation allaient de pair. Ce qui avait pour heureuse incidence de faciliter la récolte du poisson frais.

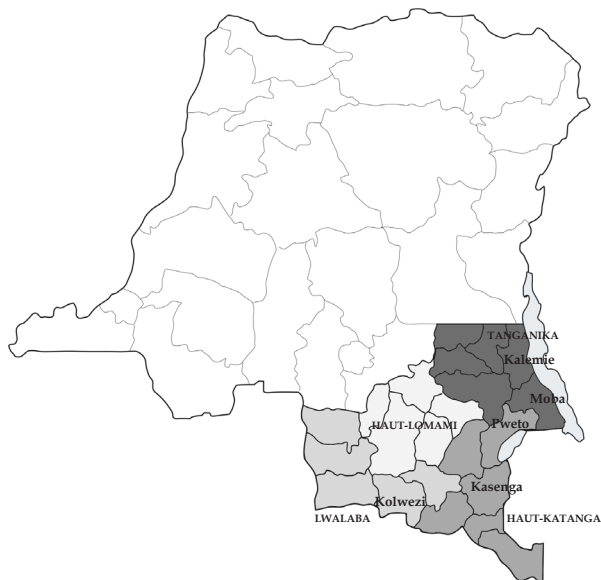
Le lac Tanganika : cette zone de pêche était comprise entre les territoires d'Albertville (Kalemie) et de Baudouinville (Moba). Jusqu'en 1957, elle n'a pas été l'objet d'une organisation particulière. La pêche dans ce bief fut exclusivement l'œuvre des Congolais. On en comptait 1103 en 1955²⁵.

Les lacs de retenue : Il s'agit des lacs artificiels créés en 1955 en amont des barrages sur la Lufira et sur le Lwalaba. Il y avait le lac Lufira en territoire de Kasenga, le lac Mwadingusha (ou Tshangalele) en territoire de Jadotville (Likasi) et le lac Nzilo en territoire de Kolwezi.

23 L. MALAMBU, *Rapports économiques annuels (1919-1957). Fonds de la Direction régionale des Affaires économiques du Shaba*, mémoire de Licence en Histoire, UNAZA/Campus de Lubumbashi, 1972, p. 83.

24 L. MALAMBU, *Idem*, p. 135.

25 L. MALAMBU, *Ibidem*.



Limites de l'ancienne province du Katanga



Hydrographie de l'ancienne province du Katanga

Catégories de pêcheurs et conditions de pêche

Nous distinguerons trois catégories de pêcheurs aux conditions de pêche spécifiques : les pêcheurs artisanaux, les pêcheurs semi-industriels et les pêcheurs industriels.

Les pêcheurs artisanaux pratiquaient la pêche à caractère coutumier tant dans l'outillage que dans les techniques employées. Ils étaient généralement munis de pirogues et de nasses, de filets dérivants, de paniers et de foënes, parfois de quelques lignes. Ils recouraient à l'empoisonnement des eaux et au barrage pour capturer le poisson. Le bois ou les roseaux secs leur servaient de matière éclairante pour la pêche nocturne. Ce fut surtout le cas au lac Tanganika où, jusqu'en 1957, il n'y eut que des pêcheurs autochtones individuels comme exploitants²⁶. La même situation prévalait à la retenue de la Lufira²⁷.

Les pêcheurs semi-industriels étaient outillés, parfois organisés en coopératives et aidés par l'État – cas de la coopérative de Kilwa. Cette aide consistait dans les avances de 50% que les Caisses d'aide aux pêcheurs consentaient aux pêcheurs pour leur permettre de se procurer du matériel approprié tels que des barques en bois fabriqués à l'École Professionnelle de Kilwa, des barques métalliques (parfois motorisées), des filets, des nylons et plombs, des flotteurs. On les trouvait entre autres aux lacs Mwadingusha et Nzilo. Pour cette catégorie de pêcheurs comme pour la première, le rayon normal de la pêche, avec les moyens dont elles disposaient, s'inscrivait dans la zone littorale des eaux.

Les pêcheurs industriels : dotés du matériel moderne (bateaux à moteur marin, baleinières, filets à grandes mailles, sennes, etc.), leurs bateaux prenaient l'eau pour plusieurs jours, pêchant et achetant le poisson aux Congolais. Ils avaient également des bateaux collecteurs de poisson qui, une fois arrivés au port, transbordaient leur poisson dans des camions à destination des centres de consommation et des lieux de stockage²⁸. Ainsi, les pêcheurs industriels européens munis d'engins grands preneurs dont l'emploi près des rives présentait beaucoup d'aléas, pouvaient s'aventurer dans la zone profonde du large. Cette catégorie de pêcheurs se retrouvait principalement au Lwapula-Moëro, bief où était concentré l'équipement industriel.

Néanmoins, à partir de 1958, C.&J. Delaude²⁹ font état d'une profonde altération des caractéristiques de la production au lac Moëro. L'exploitation industrielle exercée par les Grecs armateurs et grossistes établis à Kasenga s'était effondrée, ceux-ci s'étant progressivement retirés. En effet, jusqu'en 1958, ces armateurs étaient liés aux sociétés industrielles d'Elisabethville propriétaires de frigos et auxquelles ils livraient la totalité de leur poisson. Ce fut l'époque où ces sociétés distribuaient une ration en nature à leur main-d'œuvre, régime qui prit fin en 1958. Sans installations frigorifiques et sans partenaires sûrs, les Grecs ont, peu à peu, abandonné leurs activités, sonnant ainsi le glas de l'effondrement de la pêche industrielle au Lwapula-Moëro.

26 MINISTÈRE DES COLONIES, *Bulletin agricole du Congo-Belge*, Vol. XLVII, n°4, (août 1956), pp. 886-887.

27 H. RENSON, « La pêche dans les eaux retenues par les barrages hydroélectriques du Katanga » in *Bulletin du C.E.P.S.I.*, n°35, (décembre 1956), p. 69.

28 MINISTÈRE DES COLONIES, *Aperçu sur l'économie agricole de la province du Katanga*, Bruxelles, 1956, p. 28.

29 C.&J. DELAUDE, « Caractéristiques essentielles de la production et de la commercialisation du poisson au Haut-Katanga (Évolution depuis 1958-1959) », in *Bulletin du C.E.P.S.I.*, n°68, (mars 1965), p. 111.

Mais la pêche coutumière et semi-industrielle, elle, s'était maintenue, bien que handicapée par la pauvreté des moyens employés et par les difficultés à se procurer le matériel nécessaire. En conséquence, la production était devenue faible et irrégulière car le pêcheur africain pêchait quand bon lui semblait et selon ses besoins. Et comme il ne pouvait plus écouler son poisson frais, il le transformait lui-même en salé-séché ou fumé, puis attendait qu'un commerçant occasionnel lui achète son stock au village même.

Modes de conservation du poisson

Trois modes de conservation du poisson étaient en vigueur : deux modes traditionnels et un moderne. Traditionnellement, l'on procédait soit par salaison et séchage, soit par fumage. La conservation par réfrigération est le procédé moderne introduit par le colonisateur.

Le poisson frais provenait essentiellement du Lwapula-Moëro, bief équipé d'installations frigorifiques prolongées par une chaîne de moyens de transport adéquats (ports, barques motorisées, baleinières, routes). Cette infrastructure permettait une exploitation rationnelle des pêcheries en même temps qu'elle facilitait l'écoulement du poisson frais vers les centres de consommation.

Le poisson salé-séché est une activité où excellait le Lwalaba étant données les conditions naturelles défavorables à la pêche industrielle dans ce bief (lacs de type résiduels et peu profonds, chenaux souvent impraticables en périodes de basses eaux) et l'insuffisance de matériel approprié pour la conservation du poisson.

Le poisson fumé était produit concurremment au Lwapula-Moëro, au Lwalaba et à la Lufira. Au Lwapula, le poisson provenait des petits lacs situés dans ce bief et dont l'exploitation était aux mains des Congolais. Au Lwalaba, le poisson fumé se préparait seulement en bordure de la dépression où il était encore possible de trouver du bois.

Statistiques de pêche

Nous présentons ici les statistiques de la production du poisson dans les principaux biefs pour la période 1943 à 1958³⁰. La production des lacs de retenue de Mwadingusha et de Nzilo n'est pas prise en compte.

Précisons tout de suite qu'aucune de nos sources ne nous a donné une série complète de chiffres pour la période sus indiquée. De sorte que le tableau ci-dessous est une compilation des données que nous avons glanées dans trois sources différentes :

- 1943-1951 : *Fonds d'archives de l'Agriculture à Lubumbashi*.
- 1952-1954 : Ministère des colonies, *Aperçu sur l'économie agricole de la province du Katanga*, Bruxelles, 1956, p. 27.
- 1956-1958 : *Conseil de province du Katanga*, (1959), annexe n°4.

³⁰ L'année 1955 n'est pas comprise car toutes nos sources ne nous ont fourni aucune donnée chiffrée la concernant (sauf pour les quantités commercialisées, voir tableau n°2).

**Tableau n°1. Production totale comparée de poisson dans les principaux biefs poissonneux
du Haut-Katanga de 1943 à 1958 (en tonne)**

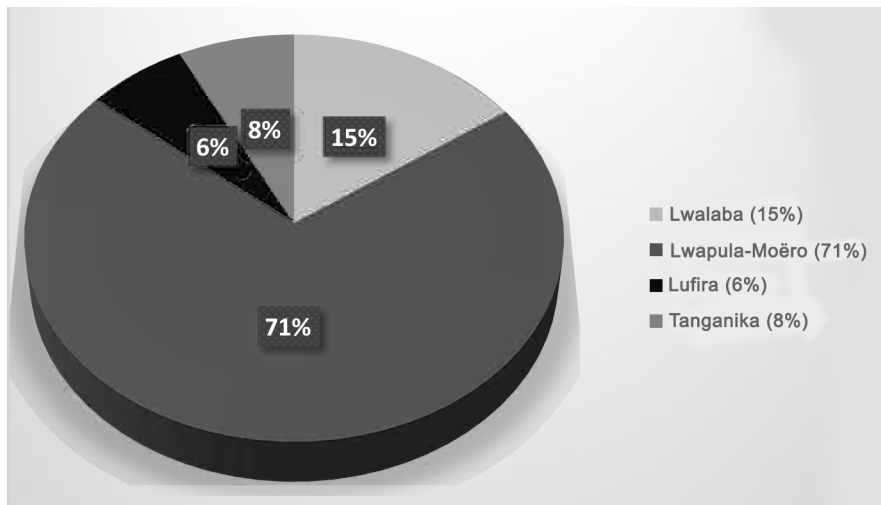
QUALITÉS	POISSON FRAIS				TOTAL	POISSON SALÉ - SÉCHÉ			TOTAL	POISSON FUMÉ				TOTAL
	Lwalaba	Lwapula Moëro	Lufira	Tanganika	TOTAL	Lwalaba	Lufira	Tanganika	TOTAL	Lwalaba	Lwapula Moëro	Lufira	Tanganika	TOTAL
Biefs														
Années														
1943	1.949	1.524	1.015	-	4.488	2.375	-	-	2.375	170	374	290	-	834
1944	88	1.520	139	-	1.747	2.088	-	-	2.088	116	370	243	-	729
1945	190	1.199	-	-	1.389	1.368	-	-	1.368	47	530	-	-	577
1946	227	1.483	65	67	1.842	1.263	-	-	1.263	32	347	225	77	681
1947	56	1.935	-	15	2.006	950	85	-	1.035	118	558	-	69	745
1948	318	3.050	-	-	3.368	1.572	-	-	1.572	349	400	-	50	799
1949	645	3.250	710	40	4.645	1.633	-	27	1.660	670	680	317	-	1.673
1950	683	3.097	-	80	3.860	1.800	-	-	1.800	650	564	171	12	1.397
1951	334	3.576	-	-	3.910	1.811	-	-	1.811	459	578	170	21	1.228
1952	320	4.110	-	-	4.430	1.764	-	13	1.777	637	676	300	20	1.633
1953	771	4.625	234	125	5.755	2.064	-	29	2.093	365	892	20	-	1.277
1954	1.343	4.445	816	125	6.729	2.092	62	186	2.340	203	804	472	-	1.479
1956	704	3.809	194	392	5.099	2.591	-	249	2.840	782	569	120	128	1.599
1957	884	2.999	535	403	4.821	3.313	-	399	3.712	891	958	206	6	2.061
1958	1.110	3.859	403	3.441	8.813	3.143	-	139	3.282	875	1.521	955	127	3.478
TOTAUX	9.622	44.481	4.111	4.688	62.902	29.827	147	1.042	31.016	6.364	9.821	3.489	516	20.190
%	15	71	06	08	100	96	01	03	100	31	49	17	03	100

Commentaires

Production de *poisson frais*. Au Lwapula-Moëro, hormis une baisse enregistrée en 1945, soit une production de 1.199 T. contre 1.520 T. l'année précédente, la tendance est nettement haussière jusqu'en 1953 où l'on atteint un pic de 4.625 T. avant de décliner en 1956 avec une production de 3.809 T. à la suite d'un important recul de la pêche européenne, dû lui-même à trois facteurs : la hauteur des eaux ; l'appauvrissement du lac en tilapia ; la concurrence rhodésienne³¹ (Tanzanie). Les raisons de la baisse de 1957, soit 2.999 T. nous échappent, faute de renseignements. Peut-être la situation de 1956 aurait-elle persisté ?

Ainsi, pour toute la période considérée, et comparativement à d'autres biefs, le Lwapula-Moëro fut imbattable dans la production du poisson frais, soit 44.481 T. représentant 71% du total, contre respectivement 15% pour le Lwalaba, 8% pour le Tanganika et 6% pour la Lufira. Cette suprématie du Lwapula-Moëro s'explique par la qualité de ses infrastructures de pêche, de conservation et de transport du poisson vers les lieux de consommation et/ou de stockage.

Figure n°1 : Répartition de la production de poisson frais dans les principaux biefs poissonneux



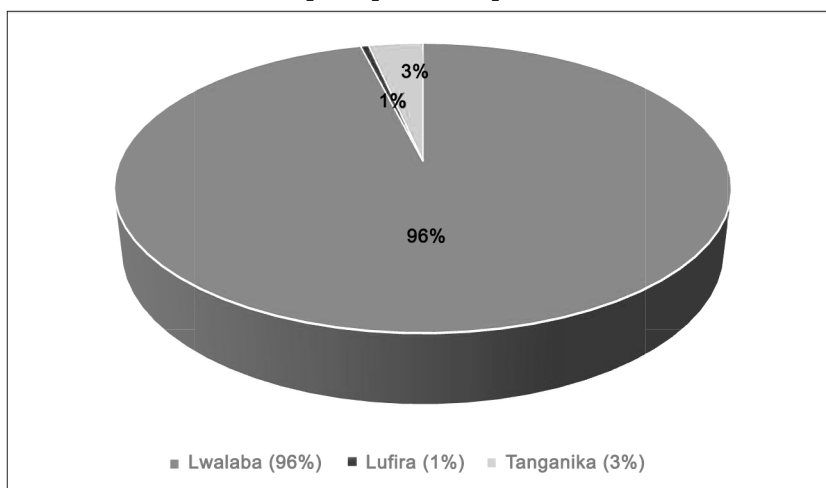
La production de *poisson salé-séché* est une activité où excellait le Lwalaba. À lui seul et pour l'ensemble de la période, il a produit 29.827 T. de poisson salé-séché, soit 96%. Il faut cependant observer que cette production du Lwalaba connut une forte baisse en 1945, 1946 et 1947, soit successivement 1.368 T., 1.263 T. et 950 T. Cette baisse fut provoquée par les hautes eaux et le vent³². Mais en 1948, elle connut une remontée

31 MINISTÈRE DES COLONIES, *La situation économique du Congo Belge et du Rwanda-Urundi en 1956*, Bruxelles, 1957, p. 50.

32 Compte rendu de la réunion Administrateur du Territoire – pêcheurs, tenue à Jadotville (Likasi) le 25 et 26 juillet 1945/Fonds d'archives de l'Agriculture à Lubumbashi.

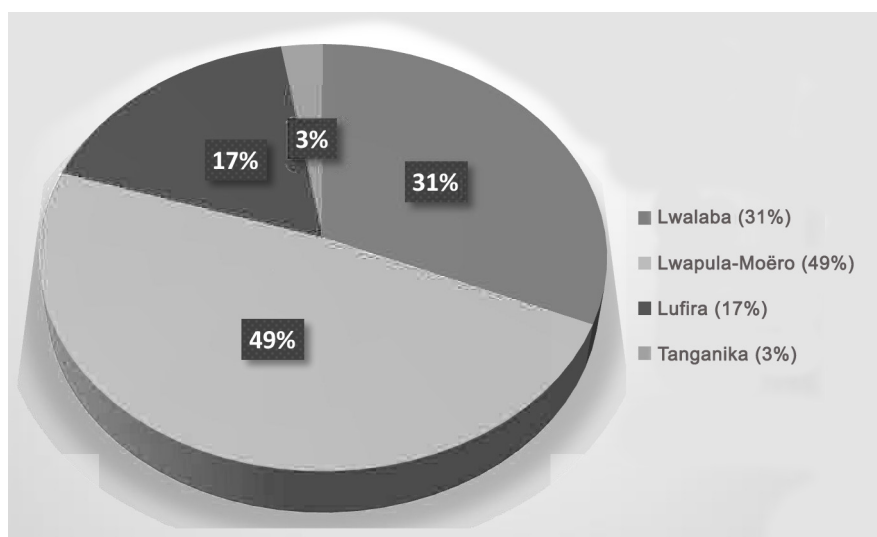
significative atteignant 1.572 T. À partir de là, sa progression demeura constante jusqu'à totaliser 3.143 T. à la fin de la période (1958).

Figure n°2 : Répartition de la production de poisson salé-séché dans les principaux biefs poissonneux



Le poisson fumé était produit concurremment au Lwapula- Moëro, au Lwalaba, à la Lufira et au Tanganika, mais avec des fortunes diverses. Le Lwapula-Moëro l'emportait sur les autres avec une production de 9.821 T. sur toute la période, soit 49%. Il était talonné par le Lwalaba (31%), tandis que la Lufira (17%) et le Tanganika (3%) fermaient la marche.

Figure n°3 : Répartition de la production de poisson fumé dans les principaux biefs poissonneux



Ainsi donc, sur la base de données disponibles susceptibles d'être corrigées ou enrichies, il ressort que la *production totale du poisson* dans les principaux biefs poissonneux du Haut-Katanga industriel, de 1943 à 1958, était ainsi répartie :

- 62.902 T. de poisson frais ;
- 31.016 T. de poisson salé-séché ;
- et 20.190 T. de poisson fumé.

Commercialisation du poisson

Examinons à présent les conditions et les circuits de commercialisation du poisson dans les divers biefs poissonneux de la province.

Le Lwapula-Moëro. Équipé en ports de pêche et jouissant d'un réseau routier bien entretenu et d'un matériel de transport approprié, ce bief dominait le commerce du poisson frais où les grossistes grecs exerçaient un quasi monopole. Mais la suppression, en 1958, du régime de ration en nature pratiqué par les grandes sociétés a entraîné l'effondrement du commerce de poisson frais, passant le relais au poisson salé-séché et au fumé. En effet, une kyrielle de détaillants irréguliers s'était créée, consacrant l'émiettement du marché et une distribution aléatoire du produit.

Le Lwalaba. On y dénombrait beaucoup de commerçants africains exerçant leur activité dans la région du fleuve et des lacs. Les commerçants étrangers achetaient le poisson aux autochtones. Ensuite, ils le faisaient fumer ou achevaient la préparation commencée par ceux-ci. Le poisson ainsi préparé desservait, outre Elisabethville, les centres situés le long du rail Bukama/Port-Francqui (Ilebo). Il s'écoulait principalement par les centres commerciaux de Nyonga, Maka et Bukama³³. Quant au poisson frais commercialisé dans cette zone de pêche, il était acheté successivement par la Géomines à Malemba-Nkulu, la B.C.K. à Bukama, et l'Elakat à Kamina³⁴.

Le Tanganika. Une part importante de poisson produite au Tanganika, en particulier le poisson frais, échouait sur le marché d'Elisabethville par le biais des commerçants européens. Mais le marché local était surtout approvisionné en poisson salé-séché et fumé.

La Lufira. Au début, le commerce de poisson frais était marginal. Il s'est développé après l'effondrement de Moëro en 1958, entraînant un grand nombre de commerçants sur les lieux de pêche. Le marché était devenu très actif (forte demande, concurrence acharnée)³⁵. Le poisson était acheté frais et transporté sous glace vers Elisabethville et Jadotville³⁶.

33 Rapport de route de l'Ingénieur forestier du 11 mars au 12 avril 1960 au Lwalaba/Fonds d'archives de l'Agriculture à Lubumbashi.

34 L. MALAMBU, *Rapports économiques annuels...* pp. 134-135.

35 C.&J.DELAUDE, « Caractéristiques essentielles de la production et de la commercialisation du poisson au Haut-Katanga (Évolution depuis 1958-1959) », in *Bulletin du C.E.P.S.I.*, n°68, (mars 1965), pp. 113-115.

36 H. RENSON, « La pêche dans les eaux retenues par les barrages hydroélectriques du Katanga » in *Bulletin du C.E.P.S.I.*, n°35, (décembre 1956), p. 61.

Les lacs de retenue. Toute la production des lacs artificiels de Mwadingusha et Nzilo était rachetée par les Européens qui l'écoulaient aux centres de Jadotville et Kolwezi.

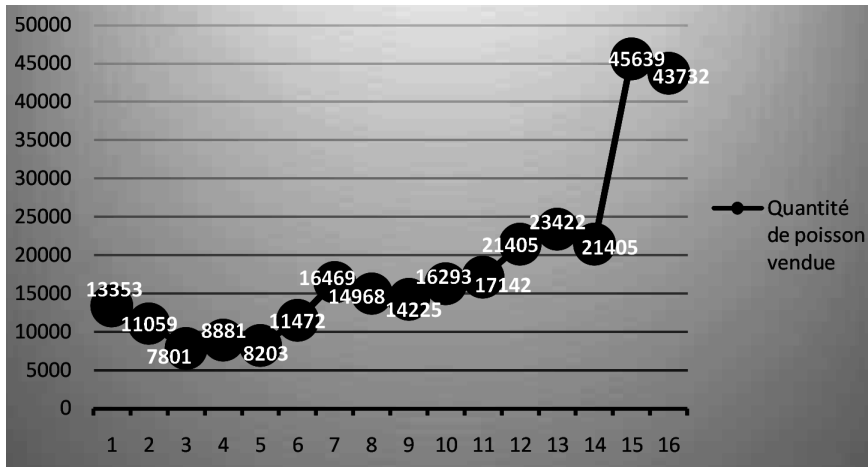
Voici à présent les statistiques de la *production totale commercialisée du poisson* (exprimé en frais) sur l'ensemble de la province pour la période 1943-1958. Comme pour le tableau précédent, ici également, nous avons compilé les données de deux sources différentes :

- 1943-1951 : *Conseil de province du Katanga*, (1953), p. 154.
- 1952-1958 : *Fonds d'archives de l'Agriculture à Lubumbashi*.

Tableau n°2. Production totale commercialisée de poisson (exprimée en frais) au Haut-Katanga de 1943 à 1958 (en Tonne)

ANNÉES	QUANTITÉS VENDUES
1943	13.353
1944	11.059
1945	7.801
1946	8.881
1957	8.203
1948	11.472
1949	16.469
1950	14.968
1951	14.225
1952	16.293
1953	17.142
1954	21.405
1955	23.422
1956	21.405
1957	45.639
1958	43.732
TOTAL	295.838

Figure n°4 : Évolution de vente de poisson au Haut-Katanga de 1943 à 1958 (en Tonne)



Commentaires

Depuis l'année 1943, les demandes de poisson sont allées crescendo sur les marchés du Haut-Katanga corollairement à l'expansion industrielle et à l'importance des effectifs de travailleurs en demande d'une alimentation riche et suffisante.

Sous réserve des corrections ultérieures, les données disponibles montrent que durant toute la période sous revue, au total **295.838 Tonnes** de poisson frais furent écoulées sur le marché des grands centres industriels du Haut-Katanga, soit une consommation moyenne annuelle de 18.490 T.

Quant à la structure de ce commerce, la vente du poisson frais était monopolisée par des industriels européens pourvus de moyens appropriés pour la conservation et l'acheminement de ce produit extrêmement fragile aux points de consommation. La commercialisation du poisson salé-séché ou/et fumé était l'apanage des Congolais, notamment le long du fleuve Lwalaba et à la Lufira où ce commerce fut vivace.

Conclusion

Les enseignements de l'histoire économique comme ceux de l'histoire en général méritent d'être pris en compte lorsqu'on se penche sur la problématique du développement des sociétés humaines. Nous venons de voir comment le gouvernement de la Colonie, soucieux d'assurer une alimentation riche en protéines à la population du Haut-Katanga industriel en général et aux travailleurs des mines en particulier, s'est tourné résolument vers l'exploitation judicieuse des ressources halieutiques disponibles dans la province, avec un grand succès. Cette expérience montre, assurément, qu'avec une volonté politique sans équivoque qui ferait le choix de l'exploitation des ressources alimentaires locales dans l'intérêt du plus grand nombre, soutenue par une organisation efficace des services impliqués et une stratégie de mise en œuvre bien ficelée, il est possible de transformer les déclarations d'intentions en programmes d'actions à impact visible au service de l'intérêt général et du bien commun ; il est possible d'inverser la tendance actuelle marquée par le recours massif à l'importation de denrées alimentaires en faveur de l'exploitation rationnelle de notre énorme potentiel halieutique aussi bien que de nos abondantes ressources agricoles et pastorales. Plus largement, il s'agit, selon les termes de Séraphin Baharanyi, de *mettre en œuvre des programmes économiques nationalistes privilégiant les intérêts nationaux dans un contexte d'équilibre avec l'environnement économique externe*³⁷.

La richesse d'une nation dépend non du nombre de ses habitants, mais de la quantité de nourriture dont ils disposent. Cette maxime chinoise sonne comme une alerte pour la RD Congo. En effet, la sous-alimentation et la malnutrition représentent une menace directe pour la santé et le développement des potentialités individuelles. *La faim ne favorise pas la réflexion, la philosophie et les arts*, renchérit Désiré Gagneaux. Elle ne favorise pas non plus, dirions-nous, la *réconciliation sociale*³⁸ et le patriotisme nécessaires à l'édification de la paix et de l'unité nationale. À l'opposé, la sécurité alimentaire garantie pour tous libère les énergies créatrices, impulse l'ardeur au travail, donne du sens à la vie et renforce l'adhésion populaire aux tâches de développement national. ■

37 Séraphin BAHARANYI, « Défis et enjeux du développement endogène en RD Congo », in *Congo-Afrique* (janvier 2016), n°501, p. 31.

38 Paulin MANWELO, S.J., « L'Accord de la Saint-Sylvestre 2016 en RD Congo : un mort-né », in *Congo-Afrique* (avril 2018), n°524, pp. 361-362.